

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL</p>

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2021

Etaient Présents : Karine MOURET, Maire - Olivier DELAYE, 1^{er} adjoint - Brigitte PASCAL-FREYTAG 2^{ème} Adjoint - Serge CASSAN, 3^{ème} adjoint- René ARNIAUD, 4^{ème} adjoint - Pierre CHAUSSEDOUX - Emilie SIBILLE - Antoine SCARDAMAGLIA - Bruno ROUMESTAN - Olivier CALAMOTE - Brigitte ZALLU

Absents excusés : Camille PEREZ (a donné procuration à Emilie SIBILLE), Sylvain RAKOWITZ (a donné procuration à Bruno ROUMESTAN), Denis MEGY

Secrétaire de séance : Brigitte ZALLU

ORDRE DU JOUR

Le compte rendu du dernier Conseil Municipal du 13.09.2021 est approuvé à l'unanimité.

1) Décision modificative »

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une décision modificative afin de pouvoir honorer le remboursement des emprunts. Il y a eu une légère sous-évaluation des crédits inscrits au BP 2021 et il y a donc lieu de rajouter 500 € au compte 1641 en investissement et 500€ au compte 66111 en fonctionnement pour permettre le remboursement des échéances d'emprunts.

Le Conseil Municipal délibère et, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

2) Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2020-2022

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la réception d'un courrier des services départementaux, il était nécessaire de procéder à la révision du CDST dans les meilleurs délais. Dans le cadre de ses délégations de pouvoir, Madame le Maire informe qu'elle a pris une décision pour réviser le CDST 2020/2022 (suppression du programme entrée Est du village, report de l'aménagement de l'entrée Ouest et augmentation du montant de l'opération équipements informatiques).

3) Demande de subvention exceptionnelle association « les enfants d'abord en sub Lub »

Madame le Maire expose au Conseil Municipal d'un courrier reçu de l'association des enfants d'abord en Sub lub sollicitant l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour l'achat de gobelets en plastique pour les enfants de l'école de Saint Martin de la Brasque et de Peypin d'Aigues. Les frais seront partagés entre les 2 municipalités, soit un montant de 130,10€ par commune.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme le Maire, délibère et décide à l'unanimité d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 130,10€ à l'association des enfants d'abord en sud Lub.

4) Désignation de délégués ADCCF

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'association départementale des CCFF nous demande de désigner des délégués pour représenter la commune lors des assemblées générales. M. CASSAN Serge, en tant que responsable du CCFF et M. René ARNIAUD se proposent comme délégués.

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité, désigne messieurs CASSAN Serge et ARNIAUD René comme représentants du CCFF.

5) Plan communal de Sauvegarde

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un plan communal de sauvegarde a été mis en place en 2013.

Suite aux élections municipales de 2020 et au renouvellement des membres du conseil municipal, il y a donc lieu de mettre à jour le plan communal de sauvegarde. Mme le Maire propose de désigner les personnes responsables et d'en informer les services préfectoraux et aux différents services concernés par la révision n°1 du PCS de Peypin d'Aigues.

6) Questions et informations diverses

- La réouverture du sentier botanique aura lieu le samedi 6 novembre 2021 à 11h00.
- Une réunion concernant les jardins partagés aura lieu le 16 novembre à 18h00 dans la salle polyvalente.
- Suite à la mise en place d'une chaudière à granulés bois pour la bibliothèque et les deux logements sociaux de la rue de l'Eglise, un premier bilan a été présenté au conseil municipal : il a été constaté une économie significative des dépenses liées au chauffage pour ces trois bâtiments.

Le Maire,

Karine MOURET